

TRANSITION VERS LA VIE ADULTE DES JEUNES DE LA DPJ : REGARDS SUR LES ENJEUX ET LES SOLUTIONS

Mémoire déposé à la Commission spéciale sur les droits
des enfants et la protection de la jeunesse

MOUCTAR SOW, NICOLAS ZORN ET MARIE LAMARRE

Basé à l'Université de Montréal, l'Observatoire québécois des inégalités éclaire avec des connaissances scientifiques vulgarisées les réflexions et les prises de décision qui concernent les inégalités de revenu, d'opportunité et de qualité de vie.

Le contenu de cette publication a été analysé, rédigé et édité par l'Observatoire.

Direction et rédaction : Nicolas Zorn, *directeur général*

Rédaction : Mouctar Sow, *chercheur senior*

Rédaction, édition et révision linguistique : Marie Lamarre, *conseillère en valorisation de la recherche*

Mise en page et diffusion : Geneviève Joseph, *responsable des communications*

L'Observatoire aimerait remercier, pour leur collaboration, leur appui ou encore leurs conseils, les personnes suivantes :

Jessica Côté-Guimond

représentante francophone, Care Jeunesse ; membre du comité des jeunes de l'Étude sur le devenir des jeunes placés

Nathalie de Marcellis-Warin

présidente-directrice générale, Centre interuniversitaire de Recherche

Caroline Dufour

directrice, stratégie et impact social, Dans la Rue

Edlène Erizias

directrice adjointe, Centre Champagnat, Commission scolaire de Montréal

Sophie T. Hébert

chercheuse, Institut universitaire Jeunes en difficulté

Sonia Hélie

chercheuse, Institut universitaire Jeunes en difficulté

Isa Iasenza

commissaire, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Marie-Aline Vadius

directrice, École l'Étincelle

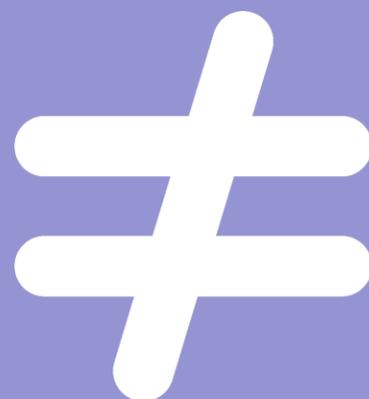
La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales, avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Pour citer ce document :

Mouctar Sow, Nicolas Zorn et Marie Lamarre (2020), « Transition vers la vie adulte des jeunes de la DPJ : regards sur les enjeux et les solutions », Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

Observatoire québécois des inégalités
à l'Université de Montréal
3744 Jean-Brillant, bureau 515.26
Montréal, QC
H3T 1P1

© Observatoire québécois des inégalités, 2020



Sommaire exécutif

- Ce rapport se penche sur la transition vers la vie adulte des jeunes en besoin de protection et explore des pistes de réflexion en matière d'intervention.
- À 17 ans, les jeunes placés sont bien plus nombreux à décrocher (37 %) que l'ensemble des jeunes québécois (8 %). Ils sont près de cinq fois moins nombreux à avoir atteint le secondaire 5 que les autres jeunes québécois.
- L'épanouissement et le cheminement des jeunes en besoin de protection sont souvent entravés par des obstacles issus de leurs caractéristiques et antécédents, qui reposent sur les inégalités vécues dans leur milieu.
- Les jeunes en besoin de protection sont confrontés plus durement aux enjeux environnementaux de la transition vers la vie adulte – la qualité et l'accessibilité du système d'éducation, des services sociaux et de santé, du filet de sécurité sociale et des ressources communautaires – qui eux, tendent à créer de nouvelles inégalités.
- Le succès des interventions pour une transition réussie vers la vie adulte repose sur la participation d'une multiplicité d'acteurs, une prise en charge précoce et adaptée, l'établissement d'un lien de confiance entre le jeune et un ou plusieurs adultes significatifs et l'accès universel aux programmes publics.
- La revue de la littérature et la consultation de différents acteurs du milieu a permis de dégager dix-sept pistes de réflexion prometteuses. Elles peuvent être classées en deux catégories : celles dont la réalisation relève de l'innovation et celles qui envisagent le renforcement des services ou des programmes déjà offerts.

Table des matières

Sommaire exécutif	1
Table des matières	2
Mise en contexte	3
Portrait descriptif	4
Obstacles et enjeux.....	6
Conditions de succès.....	10
Pistes de réflexion.....	12
Conclusion	34
Références additionnelles.....	36



Mise en contexte

La transition vers la vie adulte des jeunes se caractérise par une multitude de bouleversements et de défis, dont le développement de la sexualité, l'apprentissage de l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle. Ces deux dernières dimensions s'opèrent de plus en plus tardivement, dû notamment à l'émergence d'enjeux liés à l'évolution de la société et des modes de vie comme la prolongation de la période consacrée aux études et les transformations profondes du marché de l'emploi.

Pour réussir leur transition vers la vie adulte, les jeunes en besoin de protection sont de loin plus vulnérables que la moyenne québécoise¹. Ils ont des besoins plus importants et ne sont souvent pas prêts à vivre de façon autonome. De plus, les services disponibles ne répondent pas toujours de façon adéquate à leurs besoins. D'ailleurs, la continuité des services offerts par le système de protection de la jeunesse n'est pas assurée lorsque le jeune atteint la majorité.

L'Observatoire québécois des inégalités souhaite alimenter la réflexion de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse en répondant à la question suivante : **comment optimiser les chances de succès de la transition vers la vie adulte des jeunes en besoin de protection ?** En d'autres termes, comment accompagner efficacement ces jeunes dans le passage à l'autonomie et à l'insertion socioprofessionnelle avec les ressources dont le gouvernement et la société civile disposent ou qu'ils pourraient mobiliser ?

À cette fin, le rapport met en évidence les enjeux qui minent la réussite de la transition de ces jeunes, identifie les conditions de succès des interventions et recense des pistes de réflexion en matière d'intervention. Ces dernières sont issues de la littérature sur le sujet et de la collaboration d'acteurs du milieu, et se basent sur des pratiques prometteuses ou celles dont les résultats s'avèrent déjà positifs. Le rapport ne vise pas l'exhaustivité, se voulant plutôt une analyse susceptible de nourrir la réflexion de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse et des différents acteurs qui œuvrent dans le même sens.

¹ Goyette, M. et Blanchet, A. (2019). *Étude sur le devenir des jeunes placés : Rapport sommaire de la vague 1*. Montréal : Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables. [En ligne] http://edjep.ca/wp-content/uploads/2018/11/rapport_sommaire.pdf ; Goyette, M., Blanchet, A. et Bellot, C. (2019). *Étude sur le devenir des jeunes placés : Le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte. Rapport de la vague 1*. Montréal : Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables. [En ligne] http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/06/EDJeP_Stabilite.pdf.

Portrait descriptif

Afin de bien insérer le rapport dans son contexte d'intervention, cette section aborde brièvement les caractéristiques des enfants signalés et celles des enfants pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) au Québec, ainsi que le profil scolaire des enfants placés. Les données proviennent du bilan des DPJ 2018² et de l'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP)³. Le principal constat qui en ressort est la profondeur des défis vécus par ces jeunes, ainsi que l'ampleur des inégalités d'opportunité et de condition socioéconomique entre ces jeunes et ceux de la moyenne québécoise.

Caractéristiques des signalements

Nombre de signalements pour la période 2017-2018

- 33 200 enfants sont l'objet d'au moins un signalement retenu, pour un total de 38 900 signalements retenus
- Ce nombre représente 41 % de l'ensemble des signalements traités
- Le nombre de signalements retenus a augmenté de 11 % par rapport à la période 2015-2016

Problèmes les plus fréquents à l'origine du signalement

- Négligence ou risque sérieux de négligence (33 %)
- Abus physique ou risque sérieux d'abus physique (31 %)
- Mauvais traitements psychologiques (17 %)

Caractéristiques des enfants pris en charge par les DPJ

Évaluation du signalement

- Dans 40 % des signalements retenus, les services des DPJ ont estimé que la sécurité ou le développement de l'enfant était compromis

Nombre d'enfants

- 23 500 enfants étaient pris en charge par la DPJ au mois de mars 2018
- 61 % des enfants pris en charge ont moins de 13 ans

Types de problèmes

- Négligence ou risque de négligence : 39 %
- Mauvais traitements psychologiques : 20 %

² *La cause des enfants tatouée sur le cœur : Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse | directeurs provinciaux.* [En ligne] https://www.ciass-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/bilandpj_2018_vweb.pdf.

³ Goyette, M. et Blanchet, A. (2019). *op. cit.*

Types de placements

- Milieu familial : 51 %
- Tiers significatif : 9 %
- Famille d'accueil de proximité (entourage de l'enfant) : 30 %
- Centre de réadaptation en centre jeunesse et milieu de vie intermédiaire : 10 %

Le profil scolaire des jeunes placés

L'étude EDJeP, une étude longitudinale sur les conditions de vie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés, permet d'examiner le profil scolaire de ces jeunes, et de les comparer aux jeunes québécois dans leur ensemble et à ceux issus de milieux défavorisés n'ayant pas connu de placement. Parmi ses principaux constats, notons :

Un taux de décrochage assez important

À 17 ans, les jeunes placés sont bien plus nombreux à décrocher (37 %) que l'ensemble des jeunes québécois (8 %), et que les jeunes issus d'un milieu défavorisé (13 %).

Un faible niveau de scolarité

À 17 ans, les jeunes placés sont près de cinq fois moins nombreux (17 %) à avoir atteint le secondaire 5 que les jeunes québécois (75 %), et trois fois moins nombreux que les jeunes issus de milieux défavorisés (53 %).

Obstacles et enjeux

Les jeunes en besoin de protection vivent des problèmes importants qui se traduisent par une transition plus difficile vers la vie adulte : faible taux d'emploi, recours plus fréquent à des services sociaux dont l'aide sociale, difficulté plus marquée à se loger, méfaits et grossesses précoces plus nombreux. Certains sous-groupes sont encore plus vulnérables, dont les personnes minorisées par leur origine ethnoculturelle, les jeunes parents, ainsi que les jeunes ayant connu un placement de longue durée ou des changements fréquents de milieux de vie.

Obstacles au développement, à l'épanouissement et à la transition

Les obstacles répertoriés ici peuvent souvent être causés par les caractéristiques et les antécédents du jeune et reposent sur des inégalités vécues directement dans son milieu.

Faible niveau d'éducation

- Peu de jeunes obtiennent un diplôme d'études supérieures (postsecondaire)

Précarité financière du jeune ou de sa famille

- Aucune source de revenu autonome ou revenu insuffisant, ne couvrant pas les besoins du jeune ou de sa famille (dont les frais de logement)

Réseau social limité

- Isolement
- Famille peu présente
- Entourage ayant une influence « négative »

Problèmes de santé

- Santé physique
- Santé mentale (y compris les troubles provoqués par l'abus de substances psychoactives)
- Santé affective

Manque d'autonomie

- Pour l'exécution des tâches de la vie quotidienne (cuisiner, effectuer des achats ou l'entretien ménager)
- Pour la planification et l'organisation (gestion du temps et du budget, recherche de logement)
- Pour l'acquisition de compétences relationnelles (interactions dans la vie quotidienne, lors d'un entretien d'embauche, en milieu de travail)



Enjeux environnementaux

Les jeunes en besoin de protection sont confrontés plus durement aux enjeux environnementaux de la transition vers la vie adulte, qui tendent à créer de nouvelles inégalités.

Le système d'éducation

- Coût des études
- Accès plus difficile à certaines filières de formation
- Environnement scolaire mal adapté à leurs besoins

Le marché du travail

- Plus forte précarité de l'emploi et conditions salariales plus défavorables que la moyenne
- Hausse des exigences en termes de qualifications et de compétences relationnelles

Le filet de sécurité sociale

- Soutien au revenu peu généreux et plus contraignant pour les jeunes
- Peu de logements sociaux disponibles

Les services de santé et de services sociaux

- Services de protection de la jeunesse : instabilité des placements et roulement du personnel, manque de personnel qualifié, axes d'interventions mal adaptés
- Services requis parfois difficiles d'accès ou mal adaptés aux besoins des jeunes, notamment en santé mentale

Les ressources communautaires

- Vitalité et cohésion sociale de la communauté où vit le jeune peu élevées, offrant peu d'opportunités de développement et d'épanouissement (lien social, accès au transport, enjeux de sécurité, déserts alimentaires)
- Dans certains quartiers ou municipalités, peu d'options pour pratiquer des sports ou prendre part à des activités, ou méconnaissance de ces options

Il est difficile de passer sous silence l'enjeu de la **discrimination**, qui se manifeste à l'intérieur de chaque élément cité ici. Cet aspect doit être considéré systématiquement et parallèlement à chaque enjeu environnemental, comme une contrainte supplémentaire qui accentue les obstacles vécus par les jeunes minorisés, entre autres par leur origine ethnoculturelle, par leur orientation sexuelle ou encore par leur identité de genre.

Interventions habituelles et limites

De façon générale, les interventions habituellement mises en place pour accompagner les jeunes en besoin de protection dans leur transition vers la vie adulte peuvent être regroupées en trois catégories⁴ :

1. **Préparation à la vie autonome.** Des programmes d'apprentissage théoriques visant le développement de compétences et d'habiletés dans différents domaines de la vie courante : recherche d'emploi ou de logement, gestion de budget, planification du temps, façons d'étudier, de travailler ou de communiquer.
2. **Mise en pratique des apprentissages.** Des interventions qui vont au-delà d'un apprentissage théorique, et qui sont axées autour de situations réelles. Cela peut prendre la forme d'expériences en milieu de travail. Ce type d'apprentissage vise à rendre le jeune fonctionnel dès sa sortie du milieu substitut.
3. **Services de soutien lors de la transition.** Des services destinés aux jeunes terminant leur trajectoire au sein du système de la protection de la jeunesse. Ils visent à combler les besoins – nouveaux ou persistants – de ces derniers : logement, argent de poche, bourses de formation, etc.

Cependant, ces interventions comportent un certain nombre de limites, dont les suivantes :

- Elles **ciblent prioritairement le jeune**, et non les obstacles issus de son environnement.
- Elles **visent souvent les symptômes plutôt que les causes**, ne permettant pas de prévenir l'apparition des problèmes chez le jeune.
- Elles **ne contribuent pas directement à l'épanouissement du jeune**, que ce soit par le développement de son estime de soi, de sa capacité de résilience ou de son réseau social.
- Elles s'inscrivent dans une **vision à court terme**, comme celle, par exemple, de trouver un emploi au jeune (qu'il n'a pas toujours choisi) dès sa sortie du milieu substitut afin de lui assurer un revenu plutôt que de développer son parcours professionnel.

⁴ Knoke, D. (2009). *Programs for youth transitioning from foster care to independence*. Toronto : University of Toronto. [En ligne]
<https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/ProgsforYouths70E.pdf>.

Défis pour l'intervention

Il est évidemment important de continuer d'agir sur les symptômes selon l'âge et l'étape de développement du jeune, en combinant les trois types d'intervention habituellement mis en œuvre décrits plus haut. Toutefois, la réussite de telles interventions dépend également de la prise en compte en amont des enjeux environnementaux en général et des obstacles vécus par le jeune en particulier.

Pour pallier les limites des interventions habituelles, l'accompagnement des jeunes en besoin de protection devrait donc viser à renforcer le pouvoir d'agir du jeune⁵, en rapprochant le plus possible son expérience de placement à celle d'une vie familiale et scolaire considérée comme étant « normale »⁶. À cette fin, il serait bénéfique :

- d'agir sur **l'interdépendance** des obstacles à la transition du jeune et des enjeux environnementaux qui les génèrent, avec des politiques, des programmes, des pratiques et des interventions adaptées à cette fin
- d'adapter les interventions à la **spécificité des situations** : l'ampleur et le niveau des difficultés varient selon les caractéristiques du jeune, son histoire, les étapes de son développement et son expérience de placement
- de **miser sur la prévention**, en agissant le plus tôt possible sur des causes issues de l'environnement du jeune
- d'assurer la **continuité des services** offerts au jeune une fois qu'il a atteint la majorité

⁵ Goyette, M. et Turcotte, D. (2004). « La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement : un défi pour les organismes de protection de la jeunesse ». *Service social*, 51 (1), 30-44. [En ligne] <https://www.erudit.org/fr/revues/ss/2004-v51-n1-ss1102/012710ar.pdf>.

⁶ Zorn, N. (2017). *J'ai profité du système. Des centres jeunesse à l'université : parcours d'un enfant du modèle québécois*. Montréal : Éditions Somme toute.

Conditions de succès

Pour que les interventions soient susceptibles de renforcer le pouvoir d’agir du jeune et de l’accompagner efficacement dans sa transition vers la vie adulte, il convient de s’assurer qu’elles rassemblent quatre conditions de succès.

Privilégier une approche écologique. L’approche écologique suggère d’intervenir en ciblant plusieurs acteurs de réussite – le jeune, sa famille, les intervenants sociaux, les professeurs, etc. – afin d’adopter des solutions adaptées à la complexité des problèmes et à l’interdépendance des enjeux. Ce type d’approche favorise la mise en place de différents types d’interventions – services publics, programmes sociaux, interventions d’organismes communautaires ou philanthropiques – de façon combinée et coordonnée. L’objectif de cette approche est de réduire les effets néfastes des enjeux environnementaux du jeune et de retirer ou d’amoindrir les obstacles à son développement que ces enjeux génèrent.

Par exemple, pour favoriser la réussite aux études, on peut à la fois intervenir directement auprès du jeune en l’accompagnant dans son cheminement personnel avec un pair-aidant en qui il peut avoir confiance, auprès de son propriétaire en assurant l’obtention d’un logement abordable et adapté, auprès du milieu scolaire en rendant accessible des bourses spécifiques et auprès de son employeur en veillant à ce que la charge de travail n’entrave pas sa réussite scolaire.

Réfléchir l’intervention comme un processus. Il s’agit de planifier tôt dans le parcours du jeune l’ensemble des interventions possibles pouvant être adoptées pour maximiser les chances de succès de sa transition vers la vie adulte. Cette planification doit reposer sur l’évaluation de son développement – ce qui est déjà accompli dans certains cas – et de ses besoins, le choix des approches et des interventions à privilégier pour l’accompagner, la mise à sa disposition d’informations et l’orientation vers les services adéquats, ainsi que le suivi de son évolution et de son cheminement.

Ce type de démarche, qui repose sur la souplesse et l’adaptation du plan à la réalité changeante du jeune, permet une prise en charge précoce et adaptée, tant au développement qu’à son âge. Cette approche assurerait la continuité de l’accès aux services nécessaires au cheminement du jeune, de son premier signalement à la DPJ jusqu’à la période suivant la fin de son placement, en passant par les différentes étapes de son séjour dans un milieu substitut.

À cette fin, l’intégration des services tend à faciliter la mise en réseau des différents types d’interventions et services. Elle peut prendre la forme de programmes multidimensionnels qui offrent directement tous les services auxquels le jeune a droit en un seul endroit, comme l’aide au logement, la recherche d’emploi, le soutien au revenu et l’accès aux soins. La coordination et la mise en réseau des intervenants pour chacun de ces services permettraient d’atteindre cet objectif.

Miser sur l'établissement d'un lien de confiance entre le jeune et un adulte. Un tel critère permet de prioriser et de planifier des approches d'intervention qui mettent en relation le jeune et un adulte significatif de manière durable. La création de ce lien contribue à stabiliser le parcours du jeune, à bâtir sa confiance en lui-même, à développer des compétences sociales et éventuellement son autonomie.

Assurer l'accès universel aux services et programmes publics. Lorsque leur parcours au sein du système de protection de la jeunesse se termine, les jeunes se tournent peu souvent vers les autres services publics et programmes sociaux pouvant leur être utiles, ou pire, ne savent pas où aller pour les obtenir. Même s'ils tentent d'accéder à certains services comme les bourses d'études (qui sont plus généreuses pour les anciens jeunes en besoin de protection), l'interface gouvernementale ne les informera le plus souvent pas de ces avantages que leur offre leur parcours.

D'autre part, ce soutien devrait être adapté à leur profil, mais ne l'est pas, notamment à cause d'un trou de services pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Les anciens jeunes de la DPJ gagneraient à bénéficier d'une extension de l'aide à laquelle ils ont droit lorsqu'ils sont mineurs. L'élargissement des critères d'admissibilité de ces programmes existants et leur simple promotion auprès des jeunes lorsqu'ils sont encore sous la garde du système de protection de la jeunesse serait pour bon nombre d'entre eux une condition de succès de leur transition vers la vie adulte.

Pistes de réflexion

Dans cette section, dix-sept pistes de réflexion sont présentées dans le but d'inspirer la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, le gouvernement et la société civile. Elles sont tirées de la littérature scientifique, ainsi que des échanges avec des acteurs du milieu. Cet éventail de possibilités vise à réduire ou retirer les barrières qui minent la transition vers la vie adulte des jeunes en besoin de protection, c'est-à-dire les cinq obstacles identifiés dans la section qui leur sont dédiés.

Parmi les critères ayant guidé la sélection des pistes de réflexion, nommons l'effet probable sur plusieurs obstacles en amont, ainsi que la propension à réunir ou faciliter l'atteinte des conditions de succès énumérées plus haut. Deux catégories de pistes de réflexion ont été distinguées :

1. les pistes de réflexion dont la réalisation relève de l'innovation ;
2. les pistes de réflexion qui envisagent le renforcement des services ou des programmes déjà offerts.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des pistes de réflexion selon l'ampleur de leur effet probable pour chacune des cinq sphères d'intervention (les obstacles), ainsi que le coût probable de leur mise en œuvre. Chacune des mesures est ensuite présentée et détaillée.

Tableau 1. Pistes de réflexion selon les sphères d'intervention et le coût probable de la mise en œuvre

PISTES DE RÉFLEXION	Sphères d'intervention					Coût probable
	Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
1. Récolter et mobiliser les données en matière de transition						\$
2. Mettre en œuvre un programme de pair-aidance						\$\$
3. Créer un guichet unique d'information et d'orientation						\$ - \$\$
4. Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer						\$\$
5. Implanter une approche d'évaluation des projets des organismes œuvrant en protection						\$
6. Mettre sur pied une boîte de prototypage						\$\$ - \$\$\$
7. Créer un observatoire de la transition à la vie adulte des jeunes en besoin de protection						\$\$
8. Valoriser l'approche de carrière pour favoriser l'employabilité						\$\$
9. Implanter des programmes de mentorat en milieu de travail						\$
10. Valoriser davantage la formation professionnelle						\$
11. Mettre en place des partenariats stratégiques pour contribuer à la réussite aux études supérieures						\$\$\$
12. Privilégier les méthodes alternatives d'enseignement adaptées aux jeunes en protection						\$\$\$
13. Favoriser l'implantation de services de santé adaptés						\$\$\$
14. Encourager les initiatives visant la socialisation du jeune dans un environnement supervisé						\$\$
15. Créer un programme d'accompagnement à la transition vers la vie adulte						\$\$\$
16. Lutter contre la discrimination et le profilage de jeunes appartenant à des groupes minorisés						\$ - \$\$\$
17. Diversifier et bonifier le soutien et l'accompagnement des responsables de milieux de vie						\$\$\$

Impact de la sphère d'intervention	Indicateur
Impact majeur	
Impact significatif	
Impact modeste	
Aucun impact notable	

Niveau de coût annuel	Indicateur
Coût majeur (500K\$ et plus)	\$\$\$
Coût significatif (100K\$-500K\$)	\$\$
Coût modeste (Moins de 100K\$)	\$

Pistes de réflexion innovantes

1. Récolter et mobiliser les données en matière de transition

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$

Une question primordiale, capable de mesurer la véritable teneur d'une transition vers la vie adulte, reste sans réponse : Qu'advient-il aux jeunes en besoin de protection après l'âge de 18 ans ?

Avec la collaboration du ministère et des CIUSSS concernés, l'accès à des données méconnues ou inaccessibles en la matière gagneraient à se généraliser pour mieux documenter la question, comme c'est déjà le cas avec un petit nombre de recherches comme l'étude EDJeP⁷. Il est par ailleurs envisageable de mobiliser des informations inédites en recoupant, par exemple, les données de Revenu Québec, celles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et celles du ministère de la Santé et des Services sociaux, avec le dossier d'anciens jeunes en besoin de protection, afin de comprendre leur trajectoire après l'atteinte de la majorité, tout en respectant le principe de confidentialité lié à ces données.

Il pourrait aussi être envisagé d'entamer la production d'une étude, conçue à partir d'un questionnaire standardisé et administré par les intervenants en centres jeunesse, et qui serait présenté au jeune avant son départ du milieu substitut, et surtout, une fois l'an pour les dix années suivantes. Une indemnité financière pourrait lui être offerte pour assurer un taux élevé de rétroaction.

Des données tant qualitatives que quantitatives pourraient ainsi être rassemblées sur une longue période⁸ pour mieux cerner le degré de confiance des jeunes en besoin de protection quant à leur avenir, la perception qu'ils ont de la transition vers la vie adulte et, finalement, les opportunités et des obstacles qui se présentent à eux une fois cette transition amorcée. En supposant que les jeunes acceptent d'assurer un suivi pendant quelques années, le portrait deviendrait un outil de taille, non seulement pour la recherche, mais aussi pour les actions de plaidoyer de la société civile (voir piste 4 : Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer).

⁷ Goyette, M. et Blanchet, A. (2019). *op. cit.*

⁸ Il est à noter que l'étude sur le devenir des jeunes placés (Goyette, M. et Blanchet, A., 2019, *op. cit.*) a déjà défriché avec grand succès certains de ces aspects, mais l'échantillon proposé ici serait plus large et permettrait de se poursuivre sur une plus longue période, en plus de tester de nouvelles hypothèses ayant émergé de cette étude novatrice. Il semble tout indiqué que cette démarche soit co-entreprise avec la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables.

2. Mettre en œuvre un programme de pair-aidance

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$ \$

Le succès des interventions menées auprès des jeunes de la DPJ est parfois fragilisé par l'absence d'une relation de confiance naturelle avec un adulte significatif, un manque de crédibilité de ce dernier aux yeux du jeune, le manque de personnel, ou encore le manque de flexibilité de ce personnel. Un programme de pair-aidance permettrait de pallier l'ensemble de ces enjeux. L'approche retenue consiste à coupler d'anciens jeunes des centres jeunesse avec un jeune en transition vers la vie adulte. Les pairs-aidants seraient recrutés, formés et rémunérés, dans le but d'offrir au jeune un accompagnement efficace pour surmonter les différents défis auxquels il fait face.

Ce type de programme a fait ses preuves dans plusieurs champs de l'intervention sociale, dont en santé mentale et en toxicomanie⁹. Il mise sur le fait que des personnes qui vivent ou qui ont vécu une situation similaire représentent des modèles plus crédibles pour favoriser des changements positifs. En ce qui concerne les jeunes sous protection, il s'agirait, à notre connaissance, du premier programme de ce type au Québec. Son implantation pourrait être menée avec les CIUSSS en partenariat avec des organismes communautaires dédiés aux enjeux de la jeunesse. Il pourrait débiter par la mise en place d'un projet pilote, afin de valider les conditions de succès d'un déploiement à grande échelle (voir piste 6 : Mettre sur pied une boîte de prototypage).

3. Créer un guichet unique d'information et d'orientation

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$ - \$ \$

Les jeunes de la DPJ en transition vers la vie adulte augmentent grandement leurs chances de succès s'ils profitent des services et programmes à leur disposition. Or, ces services sont souvent peu connus du jeune ; ce dernier ne sait pas à quel endroit s'informer ou

⁹ Richard, G. et MacLorin, C. « L'intervention par les pairs-aidants auprès des jeunes de la rue : Entre deux mondes ». *Revue du CREMIS*, Vol. 4, N° 4, Automne 2011. [En ligne] <https://www.cremis.ca/revue-du-cremis/recherche/l'intervention-par-les-pairs-aidants-aupres-des-jeunes-de-la-rue-entre-deux-mondes> ; Samson, C. « Pair aidant en santé mentale: le Québec fait sa marque ». *Le Soleil*, 9 novembre 2010. [En ligne] <https://www.lesoleil.com/actualite/sante/pair-aidant-en-sante-mentale-le-quebec-fait-sa-marque-ccf0eaf91a5ebf4f8694b0a158032a32>.

ignore tout simplement que ces services sont à sa disposition. Souvent, ces jeunes n'ont connu que le système de protection de la jeunesse comme interface avec les services publics, et ces interactions n'ont pas toujours été des plus agréables pour eux. Il se peut donc qu'ils associent ces mauvais souvenirs à l'ensemble des interventions gouvernementales.

Pour certains services et programmes, il existe même des avantages à être un ancien jeune de la DPJ, sans qu'il ne le sache, et parfois même sans que les travailleurs du secteur public n'en soient informés. C'est le cas du programme de prêts et bourses pour les études postsecondaires.

C'est dans cette optique qu'une organisation pourrait se donner le mandat de faciliter la diffusion et l'accès aux différentes ressources offertes avec un guichet unique d'information et d'orientation bien connu de ses usagers potentiels. À cette fin, l'organisation mandataire devrait dans un premier temps recenser l'ensemble des besoins des jeunes en termes de services pouvant faciliter leur transition vers la vie adulte : aide à l'emploi, aide aux études, aide au logement et accès aux services de santé, par exemple. Ensuite, elle devrait procéder à une recension systématique de tous les services existants pour chacun des domaines retenus, et mettre en place un guichet unique qui servirait de point d'entrée au jeune pour répondre à ses différents besoins et orienter adéquatement ses demandes.

Ce guichet unique pourrait prendre la forme d'un site Internet accessible, d'un service aux usagers par clavardage en ligne alimenté par un logiciel ayant recours à l'intelligence artificielle, ainsi qu'une ligne téléphonique et des guichets d'information dans des lieux où se trouvent des partenaires comme les CLSC, les Carrefours jeunesse-emploi ou les maisons de jeunes. Il faut diminuer au minimum le nombre d'obstacles pouvant entraver le parcours du jeune, de son besoin jusqu'à l'obtention du service requis.

Dans la mesure où le jeune pourrait n'avoir recours à ces services que plusieurs mois ou années après la fin de son dernier placement, des efforts de promotion en amont auprès des jeunes et de leurs intervenants seront nécessaires. Le site Internet et la campagne de promotion gagneraient à être coconstruits avec d'anciens jeunes en besoin de protection.

4. Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$§

Nonobstant les retombées récentes du décès d'une fillette suite à un échec du système de la protection de la jeunesse¹⁰, la cause des jeunes en besoin de protection ne semble pas être naturellement au cœur des préoccupations du public et des décideurs. De plus, la disparition en 2015 de l'Association des Centres jeunesse du Québec a créé un vide important en matière de sensibilisation de la population sur la situation des enfants et des familles vulnérables du Québec. Pour s'assurer que des mesures politiques favorables aux jeunes en besoin de protection soient adoptées, il semble important de pouvoir promouvoir les besoins et les pistes de solutions qui s'y rattachent.

La première étape de cette démarche consisterait à regrouper les principales parties prenantes autour d'une telle stratégie, puis de solliciter les organisations publiques et privées – actives dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et de la santé – afin de mobiliser les ressources existantes en ce sens, qu'elles soient financières, stratégiques ou humaines. Des outils de communication pourraient être développés à cette fin, afin d'influencer directement les individus et organisations pertinentes dans l'adoption de mesures priorisant les besoins des jeunes de la DPJ et ceux en transition vers la vie adulte.

Un regroupement d'organismes pourrait d'ailleurs avoir pour mandat la production et la publication d'études, d'analyses, de témoignages ou d'entretiens à ce sujet (voir piste 7 : Créer un Observatoire de la transition vers la vie adulte pour les jeunes en besoin de protection). Les publications du bureau de plaidoyer en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario¹¹ ainsi que les récentes études produites par l'Institut FrameWorks pourraient servir d'inspiration en ce sens¹² : elles identifient des enjeux de communication, notamment le fossé entre la vision des chercheurs et la compréhension

¹⁰ Caillou, A. et Pineda, A. « La mort tragique d'une fillette de Granby secoue tout le Québec » *Le Devoir*, 2 mai 2019. [En ligne] <https://www.ledevoir.com/societe/553361/fillette-tuee-a-granby>.

¹¹ Office of the Provincial Advocate for Children and Youth (2012). *25 is the new 21: The costs and benefits of providing extended care & maintenance to Ontario youth in care until age 25*. [En ligne] <http://www.ontla.on.ca/library/repository/mon/26003/315914.pdf>.

¹² Voir le site officiel du Frame Works Institute : <http://frameworksinstitute.org/transition-age-foster-youth.html>. [Page consultée le 23 août 2019].

du public¹³, ainsi que les différences entre la couverture médiatique et le discours des organisations travaillant sur les enjeux en protection de la jeunesse¹⁴.

Finalement, il importe de mobiliser tous les acteurs sensibles à cette cause, et en particulier d'anciens jeunes de la DPJ, en leur donnant une voix et en leur assurant une présence dans les médias pour qu'ils véhiculent des messages convaincants. Parmi les options pouvant être retenues à cette fin, le regroupement pourrait offrir aux médias et organisations pertinentes un répertoire de jeunes et d'anciens jeunes en besoin de protection capables de partager leur expérience et leurs connaissances dans ce domaine et de promouvoir cette liste auprès des journalistes, des planificateurs événementiels et des différents professionnels de la communication.

5. Implanter une approche d'évaluation des projets des organismes

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$\$

Il n'est pas toujours aisé de déterminer les conditions de succès des interventions dans le domaine de la protection de la jeunesse, ou d'en expliquer les échecs. Dans le but d'adapter leurs pratiques au contexte dans lequel elles s'inscrivent, et donc de les rendre aussi efficaces que possible, les organismes œuvrant en protection de la jeunesse gagneraient à évaluer systématiquement l'efficacité et l'impact social de chacun de leurs projets, avec un cadre d'évaluation unique et adapté. Cette démarche leur permettrait de miser sur les meilleures méthodes, et délaisser ou adapter celles qui fonctionnent moins.

À cette fin, un regroupement d'organismes peut mobiliser des cadres théoriques, des concepts et des méthodologies provenant de diverses disciplines, lui permettant de bien identifier les objectifs à évaluer, ainsi que de cibler les données à récolter. Ce travail peut être réalisé en collaboration avec des organisations qui maîtrisent déjà les outils et les méthodes appropriées. Une fois établie, la démarche d'évaluation peut non seulement servir les projets que mènent les organismes, mais aussi ceux qu'ils souhaitent mettre en place, de même que ceux qu'ils souhaitent développer avec d'éventuels partenaires.

¹³ Pineau, M.G., L'Hôte, E., Down, L., Davis, C., et Volmert, A. (2019). *Telling a new coming-of-age story: Mapping the gaps between expert and public understandings of transition age youth*. Washington, DC : FrameWorks Institute. [En ligne] http://frameworksinstitute.org/assets/files/TAY/hilton_tay_mtg_report_2019.pdf.

¹⁴ Busso, D., Down, L., Gibbons, C. et Volmert, A. (2018). *Stuck in Crisis: Media and organizational discourse on foster care and transition age youth*. Washington, DC : FrameWorks Institute. [En ligne] http://frameworksinstitute.org/assets/files/TAY/hilton_tay_mcffa_report_2019_web.pdf.

L'évaluation de la faisabilité consisterait tout d'abord à évaluer le niveau de risque de l'implantation d'un projet. Il faudrait donc déterminer les conditions idéales pour qu'il atteigne son plein potentiel et ce, dans l'ensemble des objectifs qu'il vise (en mettant à profit la littérature scientifique à ce sujet, lorsqu'elle est disponible). L'écart entre les conditions idéales et la situation réelle déterminerait le niveau de risque : plus l'écart est grand, plus le projet est risqué.

L'évaluation de l'implantation serait ensuite menée, par l'analyse du processus et des effets sur l'enjeu identifié, et le démarrage du projet à petite échelle avant son plein déploiement. Finalement, une fois le projet pleinement opérationnel, il importerait d'évaluer l'efficacité et de mesurer l'ensemble de ses répercussions. Ce type d'évaluation peut se faire par de nombreuses façons, dont les plus efficaces incluent :

- Les études comparant une situation avant et après une intervention pour en mesurer l'effet : la condition des jeunes est évaluée et comparée avant l'implantation du projet, puis un certain moment après.
- Les études comparatives de cas-témoins : la condition de jeunes placés en centre jeunesse ayant participé à un projet est comparée à celle de jeunes placés qui n'en ont pas bénéficié, et/ou à celle de jeunes d'un niveau socioéconomique similaire n'ayant pas connu de placement.
- Des entrevues avec les personnes ayant participé à la mise en place du projet.
- Le suivi de cohorte : un groupe de jeunes est suivi tout au long de son parcours (comme dans le cas de l'étude EDJeP¹⁵).
- Le croisement des données administratives provenant de différentes sources (RAMQ, Revenu Québec, SAAQ). Des données couplées anonymisées pourraient en principe être fournies par Statistique Canada ou par l'Institut de la statistique du Québec.

Une grille d'évaluation – définie conjointement avec les partenaires stratégiques du regroupement pour les aspects normatifs du cadre d'évaluation – pourrait reprendre les quatre conditions de succès présentées dans ce rapport, ainsi que les cinq différentes sphères d'intervention, soit le niveau d'éducation du jeune, son revenu, sa santé, son réseau social et son pouvoir d'agir. Les effets d'un projet sur les sphères d'intervention et sa propension à réunir ou à faciliter l'atteinte des conditions de succès peuvent d'ailleurs être évalués par un système de pointage, chaque résultat qualitatif pouvant ainsi être quantifié et comparé.

¹⁵ Goyette, M. et Blanchet, A. (2019). *op. cit.*

6. Mettre sur pied une boîte de prototypage

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$\$ - \$\$\$

Nombreux sont les projets innovants issus d'actions d'organismes sur le terrain et visant des problèmes réels rencontrés par les jeunes de la DPJ en transition vers la vie adulte. Toutefois, quatre enjeux importants empêchent leur adoption généralisée :

- Ces projets à petite échelle sont souvent peu connus à l'extérieur de leurs réseaux.
- Leur efficacité est rarement évaluée de façon systématique et comparée.
- Ils peuvent être jugés trop risqués par les institutions traditionnelles comme les CIUSSS.
- Ils peuvent être trop coûteux pour être maintenus à long terme par les acteurs complémentaires au système de santé et de services sociaux, comme les fondations des centres jeunesse et les organismes communautaires.

De ces enjeux émerge une opportunité unique : mettre sur pied une boîte de prototypage pour tester à petite échelle un grand nombre de projets pouvant être évalués et comparés, facilitant autant le choix de projets prometteurs que la bonification ou l'abolition des projets moins performants. Par exemple, une ou plusieurs fondations philanthropiques et organisations communautaires pourraient se regrouper pour démarrer le projet – évaluation de l'écosystème, consultation des parties prenantes, plan d'affaires, montage financier – comme ce fut le cas pour l'Observatoire québécois des inégalités. Le gouvernement gagnerait à soutenir financièrement le projet.

À titre d'illustration, l'investissement pourrait toucher une dizaine de nouveaux projets par année, en plus de se consacrer à la publicisation du programme et des appels à projets annuels auprès des acteurs concernés, ainsi qu'à la recension des apprentissages. À cela pourrait s'ajouter le développement du programme de prototypage lui-même, ainsi que l'établissement d'un cadre d'évaluation, en plus de la création d'un site Internet permettant de documenter et de comparer ces différents projets, comme le font les *What Works Centers*¹⁶.

Après dix ans, une centaine de mesures auront été évaluées et pourront servir à guider la prise de décision. Suivant le principe d'essais et erreurs et en fonction de l'évaluation

¹⁶ *Early Intervention Foundation Guidebook*. [En ligne] <https://guidebook.eif.org.uk/>. *What Works for Children's Social Care Evidence Store*. [En ligne] <https://whatworks-csc.org.uk/evidence-store/>. *College of Policing Crime Reduction Toolkit*. [En ligne] <https://whatworks.college.police.uk/toolkit/Pages/Toolkit.aspx>. [Pages consultées le 29 août 2019].

comparative des projets, certains d’entre eux seraient identifiés comme de bonnes pratiques et pourraient par conséquent être adoptés à grande échelle par les organisations qui en ont la capacité financière et humaine.

La constitution d’une boîte de prototypage débiterait par un appel de projets annuel et la sélection de ceux qui bénéficieraient d’un soutien financier. Il faudrait ensuite établir un cadre d’évaluation commun et standardisé qui permettrait de comprendre l’effet des mesures sur les différents obstacles auxquels le jeune en besoin de protection fait face. Les résultats de cette évaluation devraient ensuite faire l’objet d’une analyse en collaboration avec des membres de la communauté scientifique (voir la piste 5 : Implanter une approche d’évaluation des services des organismes).

7. Créer un Observatoire de la transition vers la vie adulte des jeunes en besoin de protection

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$

La question des jeunes en besoin de protection est rarement abordée du point de vue spécifique de la transition vers la vie adulte. Par conséquent, il peut être difficile pour les parties prenantes de comprendre l’ensemble des enjeux qui y sont associés, de convaincre avec des arguments bien documentés, ainsi que de prendre les décisions les plus efficaces à cette fin. Le mandat d’un Observatoire de la transition vers la vie adulte des jeunes en besoin de protection s’articulerait autour des fonctions habituelles d’un observatoire, soit de produire de la recherche autour d’enjeux distincts, de mobiliser et de transférer des connaissances scientifiques existantes en la matière et d’en communiquer les principaux constats au grand public et aux parties prenantes, d’assurer la liaison entre ces parties prenantes œuvrant dans les différentes sphères touchant aux obstacles vécus par ces jeunes et, finalement, d’assurer une veille devant mener à la collecte systématique des toutes les informations sur le sujet.

Les actions de cet observatoire permettraient d’alimenter la prise de décision avec des faits, de centraliser tout ce qui est produit sur le sujet en un seul lieu et de nourrir les éventuelles actions de plaidoyer des parties prenantes (voir piste 4 : Mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer). Pour voir le jour, cet observatoire pourrait être :

- Associé ou intégré à la Chaire de recherche du Canada sur l’évaluation des actions publiques à l’égard des jeunes et des populations vulnérables (CRÉVAJ) de l’École nationale d’administration publique.

- Constitué en rapatriant un observatoire existant (comme l'Observatoire québécois sur la maltraitance envers les enfants, par exemple) et élargir ou adapter son mandat.
- Associé à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté ou au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.

À titre d'exemple si la première option est privilégiée, les ressources nécessaires pourraient combiner un budget pour les activités et l'embauche d'un chercheur et d'un coordonnateur responsable de la liaison et de la concertation, ainsi que la mobilisation des ressources en communications et en administration que l'organisation servant de terre d'accueil à cet observatoire possède déjà.

Pistes de réflexion sur le renforcement des services et programmes

8. Valoriser l'approche de carrière pour favoriser l'employabilité

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$ - \$\$

Un des éléments essentiels à une transition réussie vers la vie adulte est l'épanouissement et le bien-être économique du jeune de façon durable. Toutefois, plusieurs programmes visent uniquement à mettre le jeune à l'emploi dès sa sortie du milieu de vie substitut. L'approche dite de carrière permet pour sa part un accompagnement qui favorise la naissance d'une vocation chez le jeune le plus tôt possible et la mise à sa disposition de moyens lui permettant de la réaliser¹⁷.

Un programme de ce genre, *Work Wonders*¹⁸, a été développé aux États-Unis par l'*Administration for Children and Families*. Il s'articule autour de trois volets : des activités de groupes, un service individualisé et une expérience en milieu de travail. Il vise principalement l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques, le développement des habiletés relationnelles nécessaires en milieu de travail, la

¹⁷Gates, L.B., Pearlmutter, S., Keenan, K. et Divver, C. (s.d.). *The Importance of a Career Approach to Employment Services for Youth in Foster Care The Need for a New Approach to Employment Services*. East Providence, RI : Foster Forward. [En ligne] <https://www.fosterforward.net/wp-content/uploads/90CW1141-Brief-Career-Development.pdf>; Gates, L.B., Pearlmutter, S., Keenan, K., Divver, C. et Gorroochurn, P. (2018). « Career readiness programming for youth in foster care », *Children and Youth Services Review*, vol. 89(C), pages 152-164.

¹⁸Voir le site officiel du *Ash Center for Democratic Governance and Innovation* : <https://ash.harvard.edu/working-wonders-foster-youth>. ; Voir aussi le site officiel du projet de recherche *Work Wonders* : <https://www.fosterforward.net/get-involved/works-wonders-initiative/works-wonders-research/>. [Pages consultées le 23 août 2019].

détermination d'objectifs de carrière et la planification de la démarche pour y arriver, l'accroissement de l'estime de soi, de la détermination et, plus globalement, de la capacité chez le jeune à prendre des décisions en matière de choix de carrière. Un tel programme pourrait aussi inclure une bourse incitative pour que le jeune consulte un conseiller en orientation, qui s'assurerait de le guider dans sa réflexion de carrière et de l'appuyer dans ses démarches.

Il est à noter que l'accès à un conseiller en orientation est un service qui est déjà offert par le système d'éducation aux adultes et ne requiert donc pas d'investissements additionnels. Des ressources significatives et des efforts bien réfléchis devraient être consacrés à la publicisation de cette option (voir la piste 3 : Créer un guichet unique d'information et d'orientation), qui gagnerait à être implantée par un acteur en ayant déjà la capacité, comme les Carrefours jeunesse-emploi.

9. Implanter des programmes de mentorat en milieu de travail

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$

Une première expérience de travail représente de nombreux défis d'adaptation pour tous les jeunes. Pour ceux qui ont connu les services de la protection de la jeunesse, cette adaptation est d'autant plus complexe qu'elle repose essentiellement sur des aptitudes sociales qui ne sont pas toujours maîtrisées. Or, l'insertion professionnelle a des répercussions positives sur la plupart des conditions nécessaires à une transition réussie vers la vie adulte.

Les programmes de mentorat en milieu de travail visent à pallier cet enjeu. Le jeune a ainsi l'occasion de s'immerger dans un environnement de travail en étant guidé et accompagné par son mentor, un professionnel adulte. Il bénéficie de ses conseils, de son expérience, d'une influence positive, ainsi que d'un soutien social et émotionnel. Ce serait aussi une opportunité pour le jeune de développer son réseau social et professionnel.

Le mentorat mise sur le développement d'une relation naturelle de longue durée entre le mentor et le jeune et permet à ce dernier de comprendre et de tester des comportements sociaux dans un environnement où l'erreur est permise, et où il pourra être soutenu en ce sens. Ce type de programme peut avoir des répercussions positives sur l'estime de soi du jeune et différents aspects de son développement¹⁹.

¹⁹ Taussig, H. et Weiler, L. (2019) *Innovative Approaches to Improving Outcomes for Children Involved with Child Welfare: Youth Mentoring* dans : Lonne, B., Scott, D., Higgins, D. et Herrenkohl, T. (éd.) « Re-Visioning Public Health Approaches for Protecting Children ». *Child Maltreatment : Contemporary Issues in*

Bien que de telles initiatives soient déjà en place dans certaines entreprises, il semble essentiel d'encourager leur expansion, et ce, dans des milieux et des domaines aussi variés que possible. Leur réussite repose entre autres sur la consultation des parties prenantes (y compris les jeunes) avant leur implantation, la création d'une structure permettant de gérer le partenariat, l'identification d'un coordonnateur puis le recrutement et la formation des mentors en regard des missions et du travail de chaque partenaire.

Le programme initié par la fondation *Casey Family Programs*²⁰ en est un bon exemple. Il est né d'un partenariat original entre cette fondation, l'*Administration for Children and Families* et Goldman Sachs, l'une des plus grandes banques américaines. Plusieurs types d'activités sont mis en place avec le mentor pour permettre au jeune de se familiariser avec l'environnement de Goldman Sachs et de comprendre le travail réalisé dans différents secteurs, incluant des rencontres en tête à tête ou en groupe, la participation à des réunions, ou encore la consultation de différents types de documents de travail.

10. Valoriser davantage la formation professionnelle

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$

L'employabilité des anciens jeunes de la DPJ gagnerait à être développée davantage et la formation professionnelle semble un excellent moyen d'y parvenir. Toutefois, il faut pour cela valoriser la poursuite des études postsecondaires auprès de cette clientèle, au-delà de la formation offerte par les cégeps et les universités. Au Québec, la formation professionnelle comprend des programmes d'apprentissage de 240 à 1 800 heures de formation à des coûts moindres, et ne requiert pas systématiquement l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Basé sur l'estimation en besoin de main-d'œuvre, le processus de développement des programmes d'études est axé sur une recherche constante d'adéquation entre les compétences acquises et celles recherchées sur le marché du travail, et s'appuie notamment sur une série de mesures et d'actions qui visent à augmenter le nombre de personnes diplômées dans toutes les régions du Québec. Il en résulte un taux de placement favorable sur le marché du travail, et dans le cas plus spécifique des jeunes en

Research and Policy, vol 9 ; Avery, R.J. (2011). « The potential contribution of mentor programs to relational permanency for youth aging out of foster care ». *Child Welfare*, 90(3), p. 9-26.

²⁰ *Fostering College Success Mentorship Program: A public-private partnership to build a better tomorrow for youth in foster care.* (2018). Casey Family Programs. [En ligne] https://caseyfamilypro.wpengine.netdna-ssl.com/media/1989_KM_Goldman-Sachs-NYC-ACS-report.pdf.

besoin de protection, l'entrée dans la formation professionnelle peut orienter leurs motivations autour d'un choix de carrière, et les qualifications qu'ils y acquièrent deviennent un motif de fierté.

La valorisation de la formation professionnelle, particulièrement auprès d'un public ayant bénéficié de la protection de la jeunesse, peut s'opérer par un service d'orientation professionnelle, spécialement pour les jeunes qui ne sont plus dans le réseau scolaire, et la promotion des journées portes ouvertes des écoles offrant la formation professionnelle (voir la piste 3 : Créer un guichet unique d'information et d'orientation, ainsi que la piste 8 : Valoriser l'approche de carrière pour favoriser l'employabilité).

Cette valorisation de la formation professionnelle peut prendre la forme de soutien lors de l'inscription et de la demande d'aide financière, ainsi que d'un suivi et de l'appui du jeune tout au long de sa formation. Une stratégie en ce sens qui serait coconstruite avec les jeunes de la DPJ en transition vers la vie adulte gagnerait à être explorée. Finalement, afin de répondre aux besoins d'une clientèle pouvant présenter des difficultés d'apprentissage, il importerait de prévoir une formation d'appoint chez le personnel enseignant.

11. Mettre en place des partenariats stratégiques pour contribuer à la réussite aux études supérieures

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$\$\$

Les besoins supplémentaires d'un jeune en besoin de protection, notamment du point de vue académique, émotionnel et développemental, sont autant d'obstacles à son accession aux études universitaires. Pour répondre à ces besoins, de nouveaux programmes pourraient être créés, et c'est par un partenariat entre le milieu universitaire et les différents types d'acteurs que cela pourrait se concrétiser.

Aux États-Unis, l'enjeu concernant l'éducation des jeunes placés en milieu substitut a fortement gagné en visibilité au cours des quinze dernières années²¹. Cela a donné lieu à différentes mesures gouvernementales visant à faciliter l'accès et la réussite aux études postsecondaires, ainsi que la réalisation de stages en milieu de travail. L'initiative *Foster Care Collaborative* développée par l'État de New York relève de cette logique. Elle mise

²¹*National Convening on Foster Youth and Higher Education*. (2013). Foster Care to Success. [En ligne] <https://cdn.fc2success.org/wp-content/uploads/2014/03/FCS-2013-National-Convening-2014-0410.pdf> ; Voir aussi le site officiel de la Casey Family Programs : <https://www.casey.org/supporting-success/>. [Page consultée le 23 août 2019].

sur l'établissement d'un partenariat entre quatre types d'acteurs : le milieu universitaire (*City University of New York-CUNY*), le gouvernement (*NYC Administration for Children's Services-ACS*), des fondations philanthropiques et les centres de protection de la jeunesse.

Cela a permis l'implantation de différents programmes dans les universités, en collaboration avec les partenaires²², qui offrent une variété de services répondant aux besoins des jeunes sortant des centres : logement en résidence, tutorat, mentorat, expérience de travail, formations, aide financière et bourse d'études. Nommons, parmi ceux-ci, le *Foster Care Initiative*, le *First Star College of Staten Island Academy*, le *SEEK/College Discovery Youth Matter Program* et le *CUNY/ACS Fostering College Success Initiative*. Cette initiative²³ a révélé que chaque jeune peut réussir, mais qu'il est essentiel d'avoir un agent de liaison faisant office de référent pour le jeune en milieu universitaire, d'élaborer un plan de transition avec le jeune et de lui fournir une aide financière et des services additionnels.

Il s'agit en quelque sorte de l'application concrète de l'accès universel en matière d'éducation. Les avantages déjà offerts par les universités à d'autres clientèles minorisées peuvent être étendus et adaptés aux actuels et anciens jeunes de la DPJ. Cela implique que les établissements doivent connaître le nombre d'anciens jeunes en besoin de protection au moment de l'inscription et se donner des objectifs spécifiques visant à augmenter leur taux de fréquentation. C'est un objectif qui pourrait d'ailleurs être un critère d'obtention de nouveaux fonds par les institutions d'enseignement concernées.

²² Voir le site officiel de la CUNY Foster Care Collaborative : <https://www2.cuny.edu/academics/academic-programs/seek-college-discovery/youth-matter/foster-care-collaborative/>. [Page consultée le 23 août 2019].

²³ *Supporting Success: A framework for program enhancement*. (2010). Casey Family Programs. [En ligne] <https://caseyfamilypro-wpengine.netdna-ssl.com/media/SupportingSuccess.pdf>; *Evaluation of the Innovative Programs for Students in the Care of, or Receiving Services from, Children's Aid Societies: Appendix C: Literature Review*. (2017). Directions Evidence and Policy Research Group. [En ligne] http://www.edu.gov.on.ca/eng/research/CYIC-AppendixC-Literature-Review_EN.pdf.

12. Privilégier des méthodes alternatives d'enseignement adaptées aux jeunes en besoin de protection

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$\$\$

À 17 ans, les jeunes placés sont bien plus nombreux à décrocher (37 %) que l'ensemble des jeunes Québécois (8 %), et que les jeunes issus d'un milieu défavorisé (13 %). Ils sont également près de cinq fois moins nombreux (17 %) à avoir atteint le secondaire 5 que les jeunes Québécois (75 %), et trois fois moins nombreux que les jeunes issus de milieux défavorisés (53 %).

Considérant l'ampleur de ces défis, il semble impératif de perfectionner et de multiplier l'offre de programmes scolaires qui valorisent leurs intérêts comme le sport ou la musique ; les spécificités et l'attrait de ces programmes permettent une plus grande rétention. Après avoir identifié les jeunes présentant des problèmes de fréquentation ou de discipline, et susceptibles de répondre positivement à des méthodes et des services personnalisés, il importe d'assurer leur intégration dans les programmes existants, ou encore d'encourager la création de nouvelles initiatives en ce sens, en priorisant les écoles où la clientèle est le plus à risque de décrocher.

L'intégration à tout prix dans les classes ordinaires ne semble pas avoir fait ses preuves, et c'est pourquoi le modèle de l'école aux adultes est à retenir : les étudiants qui se trouvent dans une même classe n'ont pas à être au même niveau, ni à progresser à la même vitesse, puisque le rythme et la charge de travail, ainsi que les approches pédagogiques sont adaptés à chacun des jeunes, à condition que ces dernières soient systématiquement intégrées aux programmes en question.

En somme, les spécificités de ces programmes devront être multiples, privilégier les plans d'apprentissage individualisés ou en petits groupes et viser l'accomplissement personnel, l'assiduité de la fréquentation de l'école ainsi que la perception que le jeune s'en fait, la réduction des enjeux de performance et de compétition dans l'apprentissage, ainsi que l'augmentation du réseau social et de l'estime de soi. Une bonification des programmes en ce sens gagnerait à être coconstruite avec les jeunes de la DPJ en transition vers la vie adulte.

13. Favoriser l'implantation de services de santé adaptés

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$\$\$

Les jeunes en besoin de protection ont souvent un vécu mouvementé et peuvent, pour cette raison, avoir recours plus fréquemment aux soins de santé. L'implantation de services adaptés à leur réalité est l'une des principales solutions proposées dans la littérature.

Parmi les approches à favoriser, nommons d'abord l'intervention de proximité en santé mentale, avec pour exemple le programme *KVC's Bridging the Way Home*, dont l'action intègre tant le jeune et ses intervenants que son entourage. L'objectif de ce programme est de sensibiliser et de former tous ces acteurs aux manifestations précoces de troubles psychologiques et aux moyens d'y faire face, afin de les prévenir et de favoriser une prise en charge clinique précoce et adéquate si le jeune en a besoin²⁴. Il permet en outre d'offrir au jeune un environnement soutenant et un climat d'intervention serein dans les centres jeunesse et ce, en identifiant ses besoins, en sensibilisant le personnel médical à cet effet, et en développant un dispositif de formation adapté.

La thérapie multi-systémique²⁵ est un autre type d'intervention adapté aux particularités des jeunes en besoin de protection. Menée auprès du jeune et de son parent ou tuteur, cette thérapie intensive en milieu de vie prend en compte l'existence de problèmes à la fois sociaux, émotionnels et comportementaux chez le jeune, et vise une meilleure communication, le perfectionnement des aptitudes parentales, de meilleures relations avec les pairs et un réseau social développé, ainsi que la performance scolaire.

Finalement, la thérapie cognitivo-comportementale²⁶ axée sur les traumatismes est un autre bon exemple. Afin d'apporter un soutien adapté à la condition de ces jeunes aux prises avec des émotions intenses et complexes, la thérapie axée sur les traumatismes vise des effets positifs sur la santé mentale et le bien-être en général, et sur la prévention des actes violents ou criminels, de l'abus de substances illégales ou encore des comportements sexuels risqués et des grossesses précoces.

²⁴Redd, Z., Malm, K., Moore, K., Murphy, K. et Beltz, M. (2017). «KVC's Bridging the Way Home: An innovative approach to the application of Trauma Systems Therapy in child welfare». *Children and Youth Services Review*, 76, p. 170–180.

²⁵ Voir le site officiel du College of Policing, Multisystemic therapy : <https://whatworks.college.police.uk/toolkit/Pages/Intervention.aspx?InterventionID=4> [Page consultée le 23 août 2019].

²⁶ Voir le site officiel de la Early Intervention Foundation, Trauma-Focused Cognitive Behavioural Therapy : <https://guidebook.eif.org.uk/programme/trauma-focused-cognitive-behavioural-therapy#about-the-programme> [Page consultée le 23 août 2019].

14. Étendre le recours aux initiatives visant la socialisation du jeune en environnement supervisé

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$\$

Le passage vers la vie adulte est un parcours parsemé de défis et il est fréquent que les jeunes en besoin de protection ne puissent bénéficier des avantages qu'offre un réseau de soutien permettant une meilleure transition. L'accès à des lieux et les initiatives dans un environnement supervisé permettent au jeune de socialiser et de développer son réseau social. Parmi les effets bénéfiques démontrés, notons la réduction de l'isolement et du stress, la prévention des actes de délinquance, de même que l'accroissement et la valorisation des connaissances et aptitudes du jeune dans divers domaines.

Ces lieux et ces initiatives en environnement supervisé peuvent prendre la forme de performances de groupes, d'apprentissage d'un instrument ou d'initiation aux textes de rap, ainsi que d'activités plein-air, parfois conjuguées à certains types de thérapies. Afin d'augmenter l'intérêt des jeunes en besoin de protection envers des lieux ou des activités favorisant sa socialisation, il faut encourager davantage les partenariats entre les organisations qui offrent déjà ce type de services, les centres jeunesse et les autres ressources avec lesquelles le jeune entre en contact.

L'ensemble de ces organisations ont le pouvoir faire connaître les services visant la socialisation, mais aussi de les présenter de manière à interpeller de futurs participants. La littérature scientifique a déjà démontré les nombreux bénéfices de ce type d'initiatives. Il est à noter que plusieurs de ces partenariats existent déjà, mais qu'un grand nombre de jeunes n'en bénéficient pas, le plus souvent par méconnaissance des programmes eux-mêmes ou de leurs avantages.

Des efforts additionnels qui cibleraient mieux ces jeunes en besoin de protection gagneraient à être effectués, en plus de bonifier les ressources qui y sont déjà accordées. Pour accroître le nombre de jeunes touchés, l'évaluation des meilleures techniques de liaison avec les jeunes de la DPJ en transition à la vie adulte pourrait être envisagée (voir la piste 6 : Mettre sur pied une boîte de prototypage). Une stratégie de liaison avec ces jeunes coconstruite avec eux gagnerait également à être explorée.

15. Créer un programme d'accompagnement à la transition vers la vie adulte

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$\$\$

La transition vers la vie adulte s'opère de plus en plus tardivement pour la majorité des jeunes, du fait de la croissance de leurs besoins et de l'évolution de la société. Bon nombre de jeunes ont la chance de pouvoir compter sur leur famille ou leur réseau social, sur une source de revenu stable et un toit assuré, ainsi que sur des compétences et un degré d'autonomie qui s'avèreront fort utiles pour ce grand saut vers l'inconnu. Toutefois, cette situation enviable est loin d'être généralisée pour les anciens jeunes de la DPJ, dont l'adolescence s'est parfois avérée particulièrement différente de la moyenne, résultant en une capacité d'agir amoindrie et des besoins particuliers à combler.

Une bonne façon de répondre à cette demande pourrait se trouver dans la création de programmes qui visent à assurer la continuité des services aux jeunes sortants des milieux de vie substitut qui ont entre 18 et 25 ans. De tels programmes requièrent notamment l'adoption et la mise en œuvre avec le jeune d'un plan de transition adapté à sa situation le plus tôt possible avant sa sortie du milieu substitut²⁷.

Ce type de programme multidimensionnel a été développé dans plusieurs provinces canadiennes et dans divers pays, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni. En Ontario par exemple, le programme comprend la mise en relation avec un agent de liaison, une aide financière mensuelle versée au jeune ou dans certaines situations à sa famille, l'accès à des centres de soins adaptés et à différents types de services : assistance et conseils personnalisés pour le jeune et sa famille, développement des compétences relationnelles, accès à des services de soins, planification de carrière, formations, et ainsi de suite.

Ce type d'approche recoupe certains des principes mis de l'avant dans la piste 3 (Créer un guichet unique d'information et d'orientation). Il existe déjà au Québec des initiatives en centres jeunesse visant à préparer le jeune à sa transition vers la vie adulte une fois son placement terminé. Ces projets développent spécifiquement son autonomie au moyen de savoirs que l'on retrouvait autrefois dans les cours d'économie familiale.

Le projet de Développement des apprentissages à la vie adulte (DAVA)²⁸ est un exemple des quelques programmes supervisés ou semi-autonomes d'hébergement en

²⁷ Quality Case Planning with Young Adults in Extended Foster Care. (2014). Baltimore, MD : The Annie E. Casey Foundation. [En ligne] <https://www.aecf.org/resources/quality-case-planning-with-young-adults-in-extended-foster-care/>.

²⁸ Nadeau, J. « Apprendre la vie après les centres jeunesse ». *Le Devoir*, 2 octobre 2017. En ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/509391/centre-jeunesse-autonomie>. [Page consultée le 29 août 2019].

appartement. L'objectif est de donner l'occasion aux jeunes habituellement en centre de réadaptation de vivre dans un milieu plus normal et plus près de la communauté avant qu'ils atteignent la majorité. Ce type de projet ayant démontré sa pertinence, sa généralisation à l'ensemble des régions du Québec gagnerait à être envisagée.

Alors que le séjour dans un milieu de vie supervisé offre peu d'occasions au jeune de développer son autonomie – les repas sont préparés par le personnel, l'horaire de la journée est programmé d'avance, les démarches pour fréquenter l'école ou aller à l'hôpital sont prises en charge –, ceux qui participent à des programmes de type DAVA doivent mettre en application au quotidien les leçons qu'ils auront apprises dans des ateliers pour apprendre à faire de la cuisine ou à préparer leur budget.

16. Lutter contre la discrimination et le profilage des jeunes appartenant à des groupes minorisés

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$ - \$\$\$

Les jeunes appartenant à des groupes minorisés – d'origine autochtone ou issus de l'immigration et de la diversité, par exemple – ont souvent plus de chances de se trouver en contact avec le système de protection de la jeunesse²⁹. La prévalence des problèmes et donc les types d'interventions les plus appropriées tendront aussi à changer si le jeune est une fille ou un garçon. L'appartenance à un groupe minorisé influe sur les perceptions et les attentes que l'on peut avoir envers un jeune et, de façon plus générale, influence son parcours d'une multitude de façons, la discrimination n'épargnant pas les anciens jeunes de la DPJ.

Le rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse³⁰ soulevait non seulement que les chances de réussite scolaire des jeunes appartenant à des groupes minorisés sont minées par les inégalités entre groupes ethnoculturels, mais qu'il y aurait au sein du personnel une certaine difficulté à l'admettre. Il est important de prendre en compte ces

²⁹ Breton, A., Dufour, S. et Lavergne, C. (2012). « Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : leur réalité comparée à celle des autres enfants », *Crime et jeux de hasard*, vol. 45, n° 2 ; Nadeau, J.-F. « Les minorités ethniques sont surreprésentées à la DPJ », *Le Devoir*, 29 novembre 2019. [En ligne] <https://www.ledevoir.com/societe/568077/mot-cle-les-enfants-de-la-dpj-venus-d-ailleurs>. [Page consultée le 16 mars 2020].

³⁰ Eid, P., Magloire, J. et Turenne, M. (2011). *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Québec. En ligne : http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/Profilage_rapport_FR.pdf.

caractéristiques pouvant nuire à une intervention habituellement efficace, ce que l'analyse différenciée selon le critère de minorisation permettrait.

Ainsi, certaines pratiques doivent être encouragées, voire légiférées, parmi lesquelles un corps enseignant et un personnel spécialisé qui reflètent davantage la diversité des établissements où la concentration multiethnique est particulièrement prononcée, cela dans le but d'inclure des modèles de réussite et des figures d'autorité inspirants auxquels les jeunes sauraient s'identifier. De plus, il semble essentiel d'établir un cadre clair permettant de sensibiliser et d'éduquer le personnel scolaire face aux biais racistes, mais aussi de valider l'engagement du personnel d'un établissement à de telles fins au moment de son embauche³¹.

Au-delà du cadre scolaire, il est possible d'imaginer que tout programme s'adressant aux jeunes et anciens jeunes de la DPJ puisse être soumis à une analyse différenciée selon l'origine ethnoculturelle, mais aussi selon le genre, et que l'absence de discrimination et la capacité d'un programme à favoriser tous les jeunes deviennent des critères à son implantation (voir piste 5 : Planter une approche d'évaluation des services des organismes). De manière générale, de telles démarches devraient toujours être réfléchies et mises en œuvre par concertation avec les organismes communautaires qui œuvrent déjà à enrayer la discrimination et le profilage racial.

17. Diversifier et bonifier le soutien et l'accompagnement des responsables de milieux de vie

Sphères d'intervention					Coût probable de la mesure
Éducation	Revenu	Santé	Réseau social	Pouvoir d'agir	
					\$\$\$

Les jeunes en besoin de protection ont une multitude de besoins particuliers, qui ne sauront être comblés que si l'environnement dans lequel ils vivent – qu'il soit familial ou substitut – possède et maîtrise les bons outils d'intervention. Pourtant, la transition vers la vie adulte comme perspective spécifique et les défis qui y sont rattachés n'est pas au cœur du curriculum des intervenants et les meilleures pratiques ne sont pas toujours connues. Des formations d'appoint et des outils adaptés fournis aux responsables des milieux de vie de ces jeunes permettraient une meilleure compréhension des défis et l'adoption d'interventions conséquentes.

³¹ *Idem.*

Des programmes ont déjà fait leurs preuves à cet égard, dont le *Circle of Security Parenting*³², qui vise la sensibilisation des familles à l'aide d'une réflexion sur leur propre expérience d'attachement, ou encore le *Treatment Foster Care*³³ et ses dérivés. Il importe toutefois de réfléchir le soutien et l'accompagnement en amont – c'est-à-dire en inscrivant cet enjeu au cœur du curriculum de la formation initiale des intervenants – afin d'adapter les interventions aux meilleures pratiques dans une perspective de *trajectoire*, donc dès la prise en charge de l'enfant en besoin de protection.

³² Voir le site officiel de la Early Intervention Foundation, Circle of Security Parenting : <https://guidebook.eif.org.uk/programme/circle-of-security-parenting#about-the-programme> [Page consultée le 23 août 2019].

³³ Voir le site officiel du What Works for Children's Social Care, Treatment foster care: https://whatworks-csc.org.uk/evidence/evidence-store/intervention/treatment-foster-care/#how_work [Page consultée le 23 août 2019]; Voir aussi le site officiel de la Early Intervention Foundation, Treatment Foster Care Oregon Adolescent : <https://guidebook.eif.org.uk/programme/circle-of-security-parenting#about-the-programme> [Page consultée le 23 août 2019].

Conclusion

Les enjeux qui minent la transition vers la vie adulte des jeunes en besoin de protection sont complexes et interdépendants. Afin d'accompagner efficacement ces jeunes dans leur cheminement, il importe de renforcer leur pouvoir d'agir, d'intervenir de façon précoce et continue, ainsi que de s'attaquer tant aux enjeux environnementaux qu'aux obstacles plus spécifiques.

Les dix-sept pistes de réflexion détaillées plus haut peuvent faire l'objet d'actions en matière d'intervention. Pour ce faire, il importe toutefois d'y appliquer ces enseignements :

- **Impliquer les jeunes.** L'ensemble des actions que renferment les pistes de réflexion gagneraient à inclure d'une façon ou d'une autre la participation des anciens et actuels jeunes de la DPJ, tant pour la conception et l'adoption que pour la mise en œuvre et l'évaluation des mesures qui seraient adoptées. Non seulement les projets répondraient mieux aux besoins des jeunes, mais la participation de ces derniers augmenterait leur confiance en soi et les aideraient dans leur transition à la vie adulte.
- **Prioriser l'accès aux programmes publics.** Au Québec, il existe différents programmes et services publics susceptibles de contribuer au bien-être des jeunes en besoin de protection. Pour maximiser les chances de succès des jeunes en transition vers la vie adulte, le gouvernement devrait favoriser l'accès à ces programmes.
- **Bonifier les pratiques existantes.** Dans le même ordre d'idées, il existe différentes initiatives au niveau local³⁴ ou provincial qui pourraient être soutenues, bonifiées, et déployées à grande échelle. Il est aussi possible d'en adapter d'autres au contexte québécois, en prenant soin d'en réviser les conditions de succès.
- **Coordonner et concerter.** Il est important d'intégrer les initiatives afin de pouvoir obtenir des retombées à plusieurs égards, plutôt que d'agir en silo. Par exemple, les actions de plaidoyer peuvent viser dans un premier temps l'accessibilité aux programmes publics et la mise en place de programmes de durée prolongée, après l'atteinte de la majorité du jeune en besoin de protection. Une première étape pour avoir ce type de programme au Québec pourrait passer par des mesures qui visent à bonifier le Programme de qualification des jeunes (PQJ)³⁵.
- **Innover.** Pour enrichir un modèle dans lequel des mesures existantes et aux effets avérés sont reconduites et étendues, les organismes œuvrant en protection de la

³⁴ INESSS. *Portrait des pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au Québec*. [En ligne] https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Portrait_transition_vie_adulte.pdf.

³⁵ *Projet de Qualification des jeunes (PQJ)*. (2008). Sécurité publique Canada, Centre national de prévention du crime. [En ligne] <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/qlfctn-jns/qlfctn-jns-fra.pdf>.

jeunesse gagneraient à adopter des mesures innovantes que d'autres acteurs n'ont pas les moyens ou la volonté d'essayer.

- **Évaluer et ajuster les pratiques.** L'évaluation des pratiques permet d'optimiser l'utilisation des ressources que mobilisent un organisme ou le gouvernement, et de documenter l'ampleur de l'impact social généré. Elle permet également de bonifier l'offre de services existante, mais aussi de renoncer à soutenir des programmes inadaptés ou aux répercussions moindres.



Références additionnelles

Evaluation of the Innovative Programs for Students in the Care of, or Receiving Services from, Children's Aid Societies: Appendix C: Literature Review. (2017). Directions Evidence and Policy Research Group. [En ligne] http://www.edu.gov.on.ca/eng/research/CYIC-AppendixC-Literature-Review_EN.pdf.

Gagnon, H., April, N., Tessier, S. *L'usage de substances psychoactives chez les jeunes Québécois: Meilleures pratiques de prévention.* Institut national de santé publique du Québec. [En ligne] https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1488_UsageSubstPsychoactJeunes_MeillePratiquesPrev.pdf.

Joly, E. «Transition to Adulthood for Young People with Medical Complexity: An Integrative Literature Review». *Journal of Pediatric nursing*, 2015 Sep-Oct, 30(5), p. 91-103.

Taussig, H., Weiler, L. (2019). *Innovative Approaches to Improving Outcomes for Children Involved with Child Welfare: Youth Mentoring* dans Lonne, B., Scott, D., Higgins, D., Herrenkohl, T. (éd.) «Re-Visioning Public Health Approaches for Protecting Children». *Child Maltreatment: Contemporary Issues in Research and Policy*, vol 9.

Avery, RJ. (2011). «The potential contribution of mentor programs to relational permanency for youth aging out of foster care». *Child Welfare*, 90(3), p. 9-26.

Rosenberg, R.D. (2018). *Strengthening Social Networks of Youth Aging Out of Foster Care: Promoting Positive Adult Outcomes.* Richmond, VA: Virginia Commonwealth University. [En ligne] <https://scholarscompass.vcu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=6384&context=etd>.

Fowler, P.J., Farrell, A.F. (2017). «Housing and Child Well Being: Implications for Research, Policy, and Practice». *American Journal of Community Psychology*. 60, p. 3–8.

Schelbe, L. (2018). «Struggles, successes, and setbacks: Youth aging out of child welfare in a subsidized housing program». *Children and Youth Services Review*, 89, p. 298–308.

Parent training program holds promise for a child welfare population (s.d.). Casey Family Programs. [En ligne] http://www.incredibleyears.com/wp-content/uploads/evaluation-casey_10.pdf.

Site officiel, The incredible years: <http://www.incredibleyears.com/>. [Page consultée le 23 août 2019].



Site officiel du Ministry of Children, Community and Social Services of Ontario (Youth leaving care):

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/English/childrensaid/leavingcare.aspx>. [Page consultée le 23 août 2019].

Site officiel de la Ontario Association of Children's Aid Societies (Aftercare Benefits Initiative): <http://www.oacas.org/what-we-do/child-welfare-operations-excellence/aftercare-benefits-initiative/>. [Page consultée le 23 août 2019].

Transition Planning. (2015). Vancouver Board of Education. [En ligne] <http://go.vsb.bc.ca/schools/templeton/Programs/LifeSkills/Documents/Transition%20Planning%20Guide%20-%20november%202015.pdf>.

Site officiel du Youth Opportunities Unlimited (YOU): <https://www.you.ca/>. [Page consultée le 23 août 2019].

Vulnerable Youth in Transition to Adulthood: Projects and programmes to support young people leaving care and (potential) early school-leavers. (s.d.). European Social Network [En ligne] https://www.esn-eu.org/sites/default/files/publications/Vulnerable_Youth_in_Transition%2C_Practice_Examples.pdf.





ÉVALUER • ÉCLAIRER • ÉVEILLER